

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Modification n°2 du PLU de Nâves-Parmelan

Par arrêté n° ARR-2023-27 du 28/11/2023, la Présidente de la Communauté d'agglomération dénommée « Grand Annecy » a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de Nâves-Parmelan.

**Le projet de modification n°2 a pour objet de :** adapter l'OAP des Grosses Pierres à l'étude d'urbanisme conduite par le CAUE ; à savoir, majorer le nombre de logements et la proportion de logements aidés, desserte de l'opération, qualité architecturale et environnementale des bâtiments, cohérence avec les volumétries traditionnelles, implantation des bâtiments, orientations paysagères des espaces libres ; modifier le cas échéant le règlement en fonction des évolutions apportées à l'OAP des Grosses Pierres ; modifier le règlement écrit afin qu'il soit fait référence au zonage d'assainissement des eaux pluviales du territoire ; corriger quelques erreurs matérielles et clarifier le cas échéant la rédaction de certaines règles.

Le projet de modification n°2 du PLU a fait l'objet d'un examen au cas-par-cas, sur lequel la Mission régionale d'autorité environnementale d'Auvergne-Rhône-Alpes a émis un avis conforme, joint au dossier de la procédure, confirmant l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification n°2 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations et propositions du public, du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil communautaire du Grand Annecy en vue de son approbation.

Monsieur le Président du Tribunal administratif de Grenoble a désigné Monsieur André BARBET en qualité de Commissaire enquêteur et Monsieur Luc DECOURRIERE en qualité de Commissaire enquêteur suppléant.

**Pendant la durée de l'enquête publique, qui se déroulera du 22/12/2023 à 9h00 au 22/01/2024 à 17h00** pour 32 jours, le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations et propositions sur un registre ouvert dans les lieux suivants, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :

- **Grand Annecy** (siège de l'enquête publique) – 46 avenue des Iles – BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX  
Du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,
- **Mairie de Nâves-Parmelan** - place du Capitaine Anjot – 74370 NAVES-PARMELAN  
Lundi : 14h00 à 19h00, mercredi : 08h30 à 12h00, vendredi : 8h30 à 12h00.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier peut également être consulté et téléchargé depuis le site internet du Grand Annecy ([www.grandannecy.fr](http://www.grandannecy.fr), menu Je participe) et sur la plateforme [www.registre-dematerialise.fr/5038](http://www.registre-dematerialise.fr/5038).

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations et les propositions sur le projet de modification n° du PLU de Nâves-Parmelan pourront être :

- consignées dans les registres d'enquête mis à disposition du public à cet effet avec le dossier d'enquête publique, dans les lieux, aux jours et heures désignés ci-dessus ;
- adressées par courrier postal à l'adresse suivante : Grand Annecy – Pour la modification n°2 du PLU de Nâves-Parmelan, Commissaire enquêteur – 46 avenue des Iles – BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX ;
- déposées par voie électronique dans le registre dématérialisé : [www.registre-dematerialise.fr/5038](http://www.registre-dematerialise.fr/5038) ;
- adressées au Commissaire enquêteur par courriel : [enquete-publique-5038@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5038@registre-dematerialise.fr).

A cet effet, un poste informatique avec un accès gratuit au site internet du Grand Annecy et au registre numérique est mis à la disposition du public au Grand Annecy aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

**Le Commissaire enquêteur se tiendra aussi à la disposition du public, aux jours et heures suivants, en mairie de Nâves-Parmelan :**

- Mercredi 3 janvier 2024 de 10h00 à 13h00,
- Lundi 8 janvier 2024 de 16h00 à 19h00,
- Samedi 20 janvier 2024 de 10h00 à 13h00.

Le Commissaire enquêteur dispose d'un délai maximal de trente jours, à compter de la date de clôture de l'enquête, pour remettre à la Présidente ou à son représentant le dossier d'enquête, avec son rapport et ses conclusions motivées sur le projet.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête, à la Préfecture de la Haute-Savoie, au siège du Grand Annecy (direction de l'Aménagement - 46 avenue des Iles - BP 90270 - 74007 ANNECY CEDEX) et à la mairie de Nâves-Parmelan (place du Capitaine Anjot – 74370 NAVES-PARMELAN) aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle, ainsi que sur le site internet du Grand Annecy ([www.grandannecy.fr](http://www.grandannecy.fr), menu Je participe) et sur le registre dématérialisé ([www.registre-dematerialise.fr/5038](http://www.registre-dematerialise.fr/5038)).

Madame la Présidente du Grand Annecy est responsable du projet. Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Annecy.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Annecy dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Cet avis est également publié sur le site internet du Grand Annecy ([www.grandannecy.fr](http://www.grandannecy.fr)) et sur celui de la Commune de Nâves-Parmelan ([www.navesparmelan.com](http://www.navesparmelan.com)).

La Présidente,

Frédérique LARDET